

PROCÉDURE RELATIVE AUX DOMMAGES SANITAIRES DUS À LA CATASTROPHE DU PROBO KOALA (III)

En novembre 2016, la Fondation a déposé une pièce au tribunal d'Amsterdam pour l'informer du caractère infondé des objections formelles relevées par Trafigura en juin 2016 (voir avis de novembre 2016).

En mars 2017, dans sa conclusion en réplique, Trafigura a fait savoir au tribunal d'Amsterdam qu'elle maintenait ses objections formelles. En réaction à cette conclusion, en juillet 2017, la Fondation a à nouveau indiqué au tribunal d'Amsterdam pourquoi les objections de Trafigura ne pouvaient pas être retenues.

En septembre 2017, la Fondation expliquera son point de vue au cours d'une séance au tribunal d'Amsterdam. Dans ce cadre, elle demandera au tribunal de rejeter les objections formelles de Trafigura et de juger que celle-ci doit réagir à l'imputation de sa responsabilité relative à la catastrophe des déchets du Probo Koala.